



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/4310

Remise gracieuse de dette

Délégation Générale aux ressources humaines

**Rapporteur** : M. CLAISSE Gérard

**SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2018**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 DECEMBRE 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 DECEMBRE 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 DECEMBRE 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 28 DECEMBRE 2018

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINI, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. REMY, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme ROUX de BEZIEUX (pouvoir à Mme SANGOUARD), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. KISMOUNE), Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme NACHURY), M. ROYER (pouvoir à M. BROLIQUIER), Mme GRANJON (pouvoir à Mme PERRIN-GILBERT), M. BERNARD (pouvoir à M. CUCHERAT)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

**2018/4310 - REMISE GRACIEUSE DE DETTE (DÉLÉGATION GÉNÉRALE AUX RESSOURCES HUMAINES)**

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 3 décembre 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Il est demandé les remises de dettes pour deux agents faisant l'objet de poursuites par la Trésorerie de Lyon municipale pour le recouvrement des ordres de reversement suivants :

1. Agent pour lequel a été émis, le 16 juin 2018, l'ordre de reversement n° 12233/2018, pour un montant de 7 723.28 € et le 20 juin 2018, l'ordre de reversement n° 13654/2018, pour un montant de 1 426.19 € (soit une dette pour un montant total de 9 149.47 €.

Cette dette correspond à :

- la demande de remboursement du demi-traitement maintenu à titre conservatoire sur la période du 12 avril 2017 au 31 décembre 2017, compte tenu de l'effet rétroactif de la pension d'invalidité 12 avril 2017 ;
- la reprise de la prime de fin d'année versée à tort sur la paie du mois de mars 2018.

Cet agent se trouve dans l'incapacité d'honorer sa dette en raison d'une situation sociale difficile, ses revenus ne lui permettant pas de dégager une ressource suffisante pour rembourser cette dette. L'assistant social a émis un rapport favorable à une remise de dette totale, la famille étant dans une situation financière très fragile et sans possibilité d'évolution de ressources à prévoir dans l'avenir. Compte tenu de ces éléments, il est proposé une remise de dette totale d'un montant de 9 149.47 €.

2. Agent pour lequel a été émis, le 20 juin 2018, l'ordre de reversement n° 13641/2018, pour un montant de 2 497.42 €. Cette dette correspond à la demande de remboursement du demi-traitement maintenu à titre conservatoire sur la période du 4 octobre 2017 au 28 février 2018, compte tenu de l'effet rétroactif de la pension d'invalidité 4 octobre 2017. Cet agent se trouve dans l'incapacité d'honorer la totalité de sa dette en raison d'une situation financière difficile. Compte tenu de ces éléments, l'assistant social a émis un rapport favorable à une remise de dette partielle d'un montant de 500 €.

Le solde de la dette soit 1 997.42 € restera à charge de l'agent qui devra se rapprocher de la Trésorerie de Lyon Municipale et Métropole pour établir un échéancier.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu l'article 37-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Oùï l'avis de la commission **finances - commande publique - administration générale - ressources humaines** ;

### **DELIBERE**

- 1- Pour le premier agent, a remise de dette totale d'un montant de 9 149.47 €, relative à un trop perçu de rémunération consécutif à la demande de remboursement du demi-traitement maintenu à titre conservatoire sur la période du 12 avril 2017 au 31 décembre 2017 dans l'attente de la mise en retraite pour invalidité de la CNRACL et la reprise de la prime de fin d'année versée à tort sur la paie du mois de mars 2018, est approuvée.
- 2- Pour le deuxième agent, la remise de dette partielle d'un montant de 500 €, relative à un trop perçu de rémunération consécutif à la demande de remboursement du demi-traitement maintenu à titre conservatoire sur la période du 4 octobre 2017 au 28 février 2018, est approuvée.
- 3- La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, article 678, fonction 020 (ligne n°50634).

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Gérard CLAISSE